VERS L'ANNULATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CANET-en-ROUSSILLON

Sur le requête de FRENE 66 et de l'Association pour la Préservation et la Valorisation des Zones humides de Canet, la cour administrative d'appel de Marseille a tenu le 8 décembre une deuxième audience concernant la plan local d'urbanisme (PLU) de Canet .

Il s'agissait d'examiner la régularité d' un précédent jugement du tribunal administratif de Montpellier et de la délibération de la commune adoptant ce PLU (2008);

Le rapporteur public a demandé l'annulation du jugement et de la délibération communale au motif de l'absence de définition des objectifs de ce plan au sein du conseil municipal. Il a aussi considéré comme illégale le " pastillage " de zones en milieu agricole (zone Nh) ainsi que la zone spéciale édictée pour le

supermarché
Lidl
en zone
protégée
et
dont
les
permis
ont
pourtant
été
annulés
.

Dès que l'arrêt de la cour sera connu nous le publierons.